



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Motion pour la réunification administrative de la Bretagne

DEL-2021-053

Numéro de la délibération : 2021/053

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, Vœux et motions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

Motion pour la réunification administrative de la Bretagne

Rapport de Alice CONAN

Considérant que la Bretagne est née de l'intime fusion d'un territoire : l'Armorique, avec des populations diverses mais dont les origines celtiques et la culture ont constitué un fort socle commun, une réalité humaine et historique,

La partition administrative de la Bretagne a été amorcée par le décret N°2727 du 30 juin 1941 du régime de Vichy, puis maintenue à travers les différentes réformes régionales sans consultation démocratique des populations,

Afin de pouvoir peser à l'échelle européenne, la Bretagne a besoin d'un maximum de cohérence, d'efficacité, de pertinence, que seule la réunification lui apportera en faisant coïncider son unité administrative avec son territoire identitaire,

La réunification de la Bretagne constitue un préalable incontournable à son développement économique (la Loire Atlantique représentant 40 % de la richesse produite en Bretagne),

Au vu du vœu déjà affirmé à l'unanimité par le Conseil Municipal de Pontivy le 1er avril 2009, pour la réunification administrative de la Bretagne,

Au vu de l'engagement de la ville de Pontivy pris depuis 2016 dans le cadre du mouvement Breizh 5/5 et des assemblées régionales qui réunissent chaque année à Pontivy tous les acteurs de la Bretagne réunifiée,

Au vu du rendez-vous manqué en 2015 à l'occasion de la réforme de la carte régionale menée par le Gouvernement, qui aurait permis de redessiner les contours de la région Bretagne en y intégrant le département de Loire-Atlantique,

Au vu des 105.000 signatures recueillies en 2018 en Loire-Atlantique (10% du corps électoral) en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Les élus du Conseil Municipal de Pontivy se prononcent officiellement pour une Bretagne à cinq départements et demandent au Gouvernement de consulter par référendum les électeurs de Loire Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la région Bretagne.

Nous vous proposons :

- d'adopter le texte de cette motion
- de l'adresser à M. le Président de la République – Emmanuel MACRON ;
- de l'adresser à M. le Préfet du Morbihan – Patrice FAURE ;
- de l'adresser à M. le Sous-Préfet de Pontivy – Patrick VAUTIER ;
- de l'adresser à Mme la Député - Nicole LE PEIH ;
- de l'adresser à M. le Président de la Région Bretagne – Loïg CHESNAIS GIRARD ;
- de l'adresser à M. le Président de l'association « A la bretonne » Christophe PRUGNE
- de l'adresser à M. le Président des Pays de Loire
- de l'adresser aux Présidents des quatre départements bretons

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**